



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## salaires

Question écrite n° 94227

### Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative pour s'étonner que les enseignants ne reçoivent leurs bulletins de paye, non pas chaque mois, mais quelquefois avec un différé pouvant atteindre six mois. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour améliorer la gestion du personnel, notamment sur cette question très spécifique.

### Texte de la réponse

La procédure de transmission des bulletins de paye aux personnels du ministère de l'éducation nationale est totalement déconcentrée. Les services liaisons-rémunérations relevant du ministère chargé du budget remettent les bulletins de paye à la fin de chaque mois, une fois la paye établie, aux services académiques, à charge pour ces derniers de les faire parvenir à leurs destinataires finaux. Les circuits de la mise sous pli des bulletins de paye varient d'une académie à l'autre, en fonction du volume à traiter et du mode d'organisation (intervention des gestionnaires des divisions de gestion de personnels ou seulement du service du courrier). Les bulletins de paye sont ensuite acheminés sur le lieu de travail des agents (établissements publics d'enseignement, écoles, services déconcentrés...) où ils leur sont remis dans un délai d'environ un mois. Dans certaines situations particulières, le délai peut être plus long (ex : en cas de changement d'affectation, ou en cas de congé de maternité ou de maladie prolongé). Des circulaires sont périodiquement adressées aux services académiques pour appeler leur attention sur la nécessité de respecter un délai raisonnable pour la transmission des bulletins de paye aux intéressés. Il convient de souligner que la procédure d'élaboration, de transmission et de remise des bulletins de paye sera redéfinie dans le cadre de la refonte du système d'information interministériel de paye (ONP).

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94227

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 2010, page 12611

**Réponse publiée le :** 24 mai 2011, page 5487